Conseil des droits de l’homme

43e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Emirats arabes unis**

Genève, le 8 mai 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation des Emirats arabes unis et formule les quatre recommandations suivantes:

1. Amender la loi sur le contre-terrorisme de 2014, la loi sur la lutte contre les rumeurs et le cybercrime de 2021, ainsi que le code pénal, avec comme objectif de les mettre en conformité avec le droit international, notamment le droit à la liberté d’expression.
2. Ratifier le Pacte II (*Pacte international relatif aux droits civils et politiques*) ainsi que le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
3. Intégrer les travailleurs domestiques dans les législations nationales du travail afin de garantir l'égalité de traitement de tous les travailleurs, conformément aux standards internationaux en la matière.
4. Se conformer, dans tout lieu de détention, aux Règles Nelson Mandela (*Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus*) et aux Règles de Bangkok (*Règles des Nations Unies concernant le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes*).

Je vous remercie.